



Benjamin Moore®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 15-mai-2026

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	HP WATERBORNE ALIPHATIC URETHANE MATTE - CATALYST
Code du produit	HP5430-90FR
Code produit Alternate	DA3190
Classe de produit	CATALYSEUR
Couleur	Tous
Utilisation recommandée	CATALYSEUR
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée
1651, Stellar Drive, entrepôt 1
Whitby, Ontario L1N 0R1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com/fr-ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Nocif par inhalation

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Ne pas respirer les poussières

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

applicables

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques. Avant d'ouvrir les emballages, lire toutes les étiquettes d'avertissement. Prendre toutes les précautions.

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer	28182-81-2	60 - 100%	-	-
Cyclohexanamine, N,N-Dimethyl-	98-94-2	0.5 - 1%	-	-
Hexamethylene-1,6-diisocyanate	822-06-0	0.25 - 0.5%	-	-

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dispositions particulières

Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité au choc

Non

Sensibilité à la décharge électrostatique

Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)

365

Point d'éclair (°C)

185

Méthode

PMCC

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité

Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité:

Non applicable

NFPA

Risques pour la santé

2

Inflammabilité

0

Stabilité

0

Spécial :

Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de nettoyage

Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage

Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Cyclohexanamine, N,N-Diméthyl-	-	-	-	STEL: 5 ppm; STEL: 26 mg/m ³ ;	-
Hexamethylene-1,6-diisocyanate	TWA: 0.005 ppm	TWA: 0.005 ppm; TWA: 0.03 mg/m ³ ;	TWA: 0.005 ppm; Ceiling: 0.01 ppm; RS	TWA: 0.005 ppm; Ceiling: 0.02 ppm;	TWAEV: 0.005 ppm; TWAEV: 0.034 mg/m ³ ;

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Gants protecteurs et habillement imperméable.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant
réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs./gal)	9.4 - 9.8
Densité	1.12 - 1.17
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	75 - 85
% solides en volume	75 - 85
% volatiles en masse	15 - 25
% volatiles en volume	15 - 25
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	Non applicable
Point d'ébullition (°F)	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucun renseignement disponible
Point de congélation (°F)	Aucun renseignement disponible
Point de congélation (°C)	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair (°F)	365
Point d'éclair (°C)	185
Méthode	PMCC
Inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau	La substance peut causer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Sensibilisation	Sensibilisant respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Appareil respiratoire. Poumons.
STOT - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (orale)	5445 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	5.0 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeur)	13.8 mg/L

Renseignements sur les composants

Attention - Ce mélange contient une substance non encore testée complètement

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère 28182-81-2	-	> 2000 mg/kg (Rat)	= 18500 mg/m ³ (Rat) 1 h
Cyclohexanamine, N,N-Diméthyl- 98-94-2	= 272 mg/kg (Rat)	> 400 mg/kg (Rat)	1700 - 5800 mg/m ³ (Rat) 6 h
Hexaméthylène-1,6-diisocyanate 822-06-0	= 738 mg/kg (Rat)	> 7000 mg/kg (Rat)	= 0.06 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Dangereux pour la couche d'ozone

Non applicable

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer

CE50 (- UVA): > 1000 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé	2*
Inflammabilité	0
Réactivité:	0
Protection individuelle	-

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision

15-mai-2026

Note de révision

Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique